

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° SPE1474

présenté par

Mme Mazetier, Mme Capdevielle, Mme Khirouni, Mme Bruneau, M. Cherki, M. Laurent,
Mme Crozon, Mme Martinel, Mme Guittet, Mme Le Loch et M. Bardy

ARTICLE 81

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le travail en soirée une notion inconnue du code du travail.

Cet amendement a donc pour objet de supprimer le report du début de la période de nuit à 24 heures dans les zones touristiques internationales.